

PREFECTURE DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE  
2ème Bureau

Tél. 03.20.30.55.64

Arrêté portant modification de l'agrément de  
tourisme délivré à l'Association Découverte  
Aventure Vacances.

**Référence à rappeler :**  
DAGE/2 - PS

**LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS,**

**PREFET DU NORD,**

**OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR,**

**COMMANDEUR DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

Vu la loi n° 92.645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours,

Vu le décret n° 94.490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92.645 du 13 juillet 1992,

Vu l'arrêté du 22 novembre 1994 modifié relatif aux conditions de fixation du montant de la garantie financière des associations et organismes sans but lucratif,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 1995 modifié le 25 juillet 2002 ayant délivré l'agrément de tourisme n° AG 059 95 0001 à l'Association Découverte Aventure Vacances, située 10 rue du collège-59380 BERGUES et présidée par Monsieur José SZYMANIAK (personne chargée du département tourisme: Monsieur Jacques BALADOU),

Vu l'attestation en date du 21 juin 2005 établissant que lors de la réunion du conseil d'administration en date du 6 avril 2005, il avait été décidé d'ajouter un salarié en plus de l'administrateur comme titulaire du secteur tourisme: Mademoiselle Isabelle HARS,

Vu l'avis favorable de la commission départementale de l'action touristique en date du 10 novembre 2005,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Nord,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1995 modifié le 25 juillet 2002 ayant délivré l'agrément de tourisme n° AG 059 95 0001 à l'Association Découverte Aventure Vacances, située 10 rue du collège-59380 BERGUES et présidée par Monsieur José SZYMANIAK ( personne chargée du département tourisme: Monsieur Jacques BALADOU), est modifié comme suit :

L'agrément de tourisme n° AG 059 95 0001 est délivré à l'Association Découverte Aventure Vacances, située 10 rue du collège-59380 BERGUES et présidée par Monsieur José SZYMANIAK ( personnes chargées du département tourisme: Monsieur Jacques BALADOU et Mademoiselle Isabelle HARS).

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté du 7 décembre 1995 modifié le 25 juillet 2002 demeurent sans changement.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 02 DEC. 2005

Le Préfet,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général Adjoint

Jules-Arnaud ANIAMBOSSOU

